# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

#### Réunion restreinte du 31/08/23

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

### **TOURNOIS HOMOLOGUES:**

PLAISIROIS FO:

U12 du 28 et 29/10/2023

## **MATCHES AMICAUX**

#### **VILLEPREUX FC**

Seniors reçoivent Houdanaise Région FC le 17/09/2023 (sous réserve de match officiel)

U11 reçoivent Bonnières Freneuse le 09/09/2023

Nota : sous réserve de non prise en compte, les demandes doivent comporter le nom complet des clubs concernés